

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

---

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES -  
(N° 2308)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL63

présenté par  
Mme Liso, rapporteure  
-----

### ARTICLE 9

I. – À la première phrase, substituer au mot :

« usage »

le mot :

« utilisation ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la seconde phrase :

« Ce rapport examine l'effet de l'utilisation de ces titres sur les dérives thérapeutiques... *(le reste sans changement)* ».

III. – En conséquence, à la même seconde phrase, substituer aux mots :

« identifier certains »

les mots :

« recense les ».

III. – En conséquence, à la même seconde phrase, substituer au mot :

« évaluer »

le mot :

« évalue ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.